



RINK-HOCKEY ROLLER

CHARTRE DU JOUEUR de RINK-HOCKEY du SAGC

Au travers cette chartre, le joueur s'engage à respecter les règles citées ci-dessous :

- ✓ Arriver à l'heure des entrainements ainsi qu'aux jours de match en respectant l'horaire de convocation
- ✓ Avertir l'entraîneur et le correspondant de ton équipe quand tu ne peux pas venir à l'entraînement ou à un match
- ✓ Donner une réponse définitive sur ta présence au match
- ✓ Vérifier les horaires de match du week-end avant de partir afin d'être à l'heure au rendez-vous
- ✓ Etre concentré pendant les matchs et écouter les consignes de ton entraîneur
- ✓ Le joueur, s'il veut être respecté, s'engage dans le respect des règles, des adversaires, des arbitres, des partenaires, des dirigeants, des supporters, et ce, quel que soit le résultat
- ✓ Le joueur respecte et applique les décisions de son entraîneur
- ✓ Le joueur prend soin du matériel et des locaux qui sont mis à sa disposition
- ✓ Le joueur montre sa motivation et son goût de l'effort, en faisant preuve de courage, de combativité et de rigueur afin de se dépasser et de progresser
- ✓ Le joueur affiche un état d'esprit sportif et collectif, en recherchant la fraternité et la solidarité et en faisant preuve de tolérance,
- ✓ Le joueur s'engage à participer aux divers événements du club
- ✓ Le joueur s'engage à venir aux compétitions en survêtement du club pour l'unité de groupe
- ✓ Les protections, gants, genouillères... devront être noires et blanches

En respectant ces valeurs, le joueur s'engage également à bannir la violence et la tricherie, à rester maître de ses actes, à être loyal et fair-play et surtout à montrer l'exemple à tous les jeunes, licenciés ou non.

Discipline : Le fait de ne pas respecter les points suivants peut être considéré comme une faute grave conduisant à une sanction ou à une radiation du club :

- Non-respect de l'intégrité des individus (injures, coups...),
- Introduction dans l'enceinte des structures sportives de substances illicites,
- Trouble de l'ordre public et/ou dégradation des structures internes et externes,
- Vol au sein du club ou en cours de déplacement,
- Non-respect des arbitres, entraîneurs ou dirigeants,
- Sanctions liées à un comportement antisportif (injures, coups, menaces, contestations répétées).

Signature :